



Précis Dalloz

droit
des
transports
terrestres et aériens

René Rodière

Deuxième édition



DALLOZ

PRÉCIS DALLOZ

DROIT DES TRANSPORTS TERRESTRES ET AÉRIENS

CENTRE UNIVERSITAIRE
DE TIZI-OUZOU
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

René RODIÈRE

Professeur de droit maritime
et de droit des transports
à la Faculté de droit de Paris.

Deuxième édition

DALLOZ

11, rue Soufflot, 75240 PARIS Cedex 05

1977

Dr 3501

2622/1
3

TABLE DES MATIÈRES

(Le premier chiffre renvoie au numéro du paragraphe,
le second à la page)

INTRODUCTION

1. Objet du droit des transports.....	1
2. Développement des transports.....	1
3. Chiffres.....	2
4. Techniques nouvelles.....	4
5. Transports publics et transports privés.....	4
6. Transports réguliers et transports à la commande.....	5
7. Bibliographie.....	6

PREMIÈRE PARTIE

ORGANISATION DES TRANSPORTS

8. Objet et plan de cette partie.....	11
---------------------------------------	----

TITRE PREMIER

POLITIQUE DES TRANSPORTS ET ACCÈS A LA PROFESSION

9. Disparition de la liberté.....	13
CHAPITRE PREMIER. — LES CHEMINS DE FER...	14
10. Interventions de l'Etat dès l'origine.....	14
11. Réseaux et S.N.C.F.....	16
12. Affaiblissement de ses obligations de service public.....	18
13. Le SERNAM.....	20
14. Embranchements particuliers.....	21

15. Wagons de particuliers.....	23
16. Voies et engins.....	24
CHAPITRE II. — LES ENTREPRISES ROUTIÈRES. 25	
17. Disparition de la liberté.....	25
18. Textes de coordination.....	26
SECTION 1. — Les entreprises de transport routier de voyageurs 27	
19. Principe : les plans de transport départementaux.....	27
20. Les « services nouveaux ».....	29
21. Services de transport libres.....	29
22. Ramassages scolaires.....	30
23. Transports soustraits au plan, mais soumis à une autre réglementation.....	31
24. Fonctionnement des services routiers soumis au plan.....	32
25. Services réguliers.....	32
26. Services occasionnels.....	33
27. Gares routières.....	33
SECTION 2. — Transports routiers de marchandises et coordination rail-route. 34	
28. Développement des transports routiers de marchandises.....	34
29. Contingentement.....	35
30. Les zones.....	36
31. Principe : l'inscription au registre.....	36
32. Les licences.....	37
33. Services réguliers.....	38
34. Transports spécialisés.....	39
35. Transports échappant à cette réglementation.....	40
36. Transports pour propre compte.....	40
37. Transports effectués par des intermédiaires du commerce.....	41
38. Coopératives et groupements.....	42
39. Remplacement de services ferroviaires par des services routiers.....	43
40. Encouragement aux transports combinés rail-route.....	43
41. Organisation professionnelle.....	44
42. Bureaux de fret.....	45
43. L'appairage.....	46
44. L'incidence du Marché commun.....	46
SECTION 3. — La profession de loueur de véhicules routiers 47	
45. Intérêt et importance.....	47
46. Registre des loueurs.....	48
47. Licences et récépissés de déclaration.....	49
48. Organisation professionnelle.....	49

SECTION 4. — Réglementation de la profession de commissionnaire de transports 50	
49. Textes et catégories.....	50
50. Réglementation.....	51
51. Devoirs des commissionnaires.....	52
52. Contrôle et sanctions.....	53
SECTION 5. — Les sanctions de la coordination rail-route 54	
53. Mesures de contrôle.....	54
54. Sanctions administratives.....	55
55. Sanctions pénales.....	56
56. Infractions.....	57
57. Constatation et poursuite des infractions.....	57
58. La S.N.C.F. peut-elle se constituer partie civile ?.....	58
59. Pouvoir des transporteurs routiers.....	59
60. Recevabilité de l'action en dommages-intérêts de la S.N.C.F., d'un syndicat de transporteurs, d'un transporteur isolé.....	60
61. Quantum des dommages-intérêts.....	61
62. L'infraction et le responsable.....	64
63. Quand l'infraction est-elle réalisée ?.....	64
64. Qui est responsable ?.....	65
65. Visite technique des véhicules.....	67
Appendice au chapitre II 69	
66. Voies et engins routiers.....	69
CHAPITRE III. — ENTREPRISES FLUVIALES 71	
67. Protection des artisans bateliers.....	71
68. Défense contre l'envahissement de la profession.....	72
69. Contrôle de l'immatriculation des bateaux français.....	73
70. Discipline de la profession.....	74
71. Fixation des frets.....	75
72. Courtiers de fret.....	76
73. La coordination proprement dite voie d'eau-rail.....	76
74. Réglementation de la traction.....	77
Appendice au chapitre III 79	
75. Statut des bateaux de rivière.....	79
76. Immatriculation.....	79
77. Publicité.....	79
78. Privilèges spéciaux sur bateaux.....	80
79. Hypothèque fluviale.....	81

CHAPITRE IV. — ENTREPRISES AÉRIENNES	82
80. De la liberté au contrôle.....	82
81. Statut d'Air France.....	83
82. Coordination des transports aériens.....	85
83. Liaisons internationales.....	86
Appendice au chapitre IV	88
84. Voies aériennes. Liberté des airs ou souveraineté des Etats.....	88
85. L'utilisation des voies aériennes.....	89
86. Aéroports et aéroports.....	90
87. Statut des aéronefs.....	92
88. Convention de Genève de 1948.....	93
89. Hypothèque aérienne.....	94
90. Mise en gage.....	95
91. Mesures de contrainte et d'exécution.....	95

TITRE II

RÉGIME DES ENTREPRISES DE TRANSPORT

92. Leurs obligations de service public.....	97
--	----

CHAPITRE PREMIER. — EXISTENCE ET TENEUR DU SERVICE PUBLIC..... 99

93. Principe.....	99
94. Entreprises ferroviaires.....	100
95. Entreprises routières.....	101
96. Entreprises fluviales.....	102

CHAPITRE II. — LA CONDITION DES USAGERS DEVANT LE SERVICE..... 104

97. Problèmes posés.....	104
--------------------------	-----

SECTION 1. — Les conditions offertes aux usagers..... 104

98. Tarifs et réglementation des prix.....	104
99. Etablissement des tarifs S.N.C.F.....	105
100. Nature juridique des tarifs.....	107
101. Statut des tarifs devant la jurisprudence.....	109
102. Conditions générales du SERNAM.....	111
103. Tarifs routiers.....	112
104. Tarifs routiers de marchandises.....	113
105. Autres services routiers.....	114
106. Tarifs aériens.....	114

SECTION 2. — La nature juridique des relations entre le service et les usagers..... 114

107. Thèse réglementaire.....	114
108. Théories hybrides et théories honteuses.....	116
109. Théorie civiliste.....	116

DEUXIÈME PARTIE

LES ACTES JURIDIQUES DE TRANSPORT

110. Objet et plan de cette partie.....	121
---	-----

TITRE PREMIER

CADRES JURIDIQUES

111. Objet de ce titre.....	123
112. Textes des codes napoléoniens.....	124
A. — <i>Transports ferroviaires internationaux</i>	125
113. Les Conventions de Berne.....	125
114. Champ d'application de la C.I.M.....	126
115. Jeu de la C.I.M.....	127
116. La C.I.V.....	129
B. — <i>Transports routiers</i>	130
117. Textes.....	130
118. Domaine et jeu de la C.M.R.....	131
119. Convention pour les voyageurs.....	133
C. — <i>Transports aériens</i>	133
120. Transports internes.....	133
121. Convention de Varsovie.....	134
122. Protocole de La Haye et crise de la Convention.....	134
123. Protocoles de Guatemala City et de Montréal.....	136
124. Le domaine de la Convention de Varsovie.....	137
125. Situation des Etats nouveaux.....	139
D. — <i>Transports fluviaux</i>	140
126. Textes et projets.....	140
E. — <i>Transports internationaux non régis par une Convention internationale</i>	141
127. Conflits de lois.....	141

TITRE II

LES CONTRATS

CHAPITRE PREMIER. — LE CONTRAT DE TRANSPORT DE MARCHANDISES..... 143

Introduction 143

128. Définition	143
129. 1 ^{er} élément : déplacement.....	144
130. Le déplacement doit être l'objet principal du contrat.....	144
131. 2 ^e élément : maîtrise de l'opération.....	146
132. 3 ^e élément : voiturier professionnel.....	147
133. Classifications	148

SECTION 1. — Formation du contrat 149

§ 1. — Nature du contrat..... 149

134. Caractère consensuel.....	149
135. Exceptions	150
136. Commercial ou mixte ?	150

§ 2. — Conclusion 151

137. Application du droit commun.....	151
138. Règles spéciales	151

§ 3. — Objets du contrat..... 153

A. — Cargaison 153

139. Marchandises à transporter.....	153
140. Marchandises dangereuses ou infectes.....	153

B. — Prix du transport..... 154

140 bis. Règle commune à tous les transports : interdiction des primes	154
141. Règles ferroviaires.....	155
142. Incidences des fausses déclarations.....	155
142 bis. Fret routier.....	156
143. Fret sur avions.....	156

§ 4. — Preuve du contrat et documents de transport 157

144. Lettre de voiture et récépissé.....	157
--	-----

A. — Les documents de transports en usage..... 158

145. Transports ferroviaires internes.....	158
146. Transports soumis à la C.I.M.....	159

147. Transports sur route.....	159
148. Transports fluviaux.....	159
149. Transports aériens.....	160

B. — Fonction des documents..... 161

150. Variété des fonctions possibles et exigences correspondantes	161
151. Applications	162

C. — Preuve du contrat..... 162

152. Contrat commercial ou mixte.....	162
---------------------------------------	-----

SECTION 2. — Exécution du contrat..... 163

153. Obligations assumées.....	163
--------------------------------	-----

§ 1. — Acheminement de la marchandise à destination 164

A. — Opérations préalables..... 164

154. Présentation de la marchandise.....	164
155. Vérification par le voiturier.....	165
156. Pesage et comptage.....	166
157. Prise en charge.....	166
158. La fourniture de l'engin.....	167
160. Chargement. A qui il incombe.....	168
162. Vérification du transporteur.....	170
163. Dommages dus au mauvais chargement.....	170
164. Complication tenant à la fourniture d'engins de levage par le voiturier	171
165. Suite. Dommages causés aux préposés de l'expéditeur.....	172
166. Incidence du chargement par l'expéditeur sur la responsabilité du transporteur.....	173
167. Arrimage et bâchage.....	173

B. — Déplacement..... 174

168. Itinéraire	174
170. Délais de transport.....	175
171. Transports ferroviaires.....	175
172. Autres transports.....	177
173. Soins à la marchandise en cours de route.....	178
174. Transbordement.....	179
175. Changements de destination. Principe.....	180
176. Applications	180
177. Effet du changement de destinataire.....	181
178. Saisies en cours de route.....	181

C. — Livraison	182
179. Définition	182
180. Lieu	182
181. Déchargement	183
182. Livraison en gare	184
183. Livraison à un tiers sans qualité	186
184. Acceptation et vérification du destinataire	186
185. Décharge au voiturier	187
186. Refus de prendre livraison	188
187. Effets de la faillite du destinataire sur la livraison	189
§ 2. — Des cas où l'engin de transport n'est pas fourni par le transporteur	190
188. Pratique et analyse juridique	190
189. Usage des wagons de particuliers par leurs propriétaires	191
190. Dommages dus aux vices du wagon	192
191. Utilisation des wagons de particuliers par d'autres que leurs propriétaires	193
§ 3. — Obligations accessoires des voituriers	194
192. Variété	194
193. Expéditions contre remboursement	195
194. Livraison contre remise d'un chèque sans provision	196
195. Déboursés	198
196. Consigne et magasinage	198
197. Location de hangars, entrepôts, quais couverts	199
§ 4. — Paiement du prix du transport	200
198. Montant	200
199. Modalités du paiement	202
200. Expéditions en port dû	203
201. Paiement par chèque	204
202. Règles spéciales à certains modes de transport	204
203. Privilège	205
204. Extinction, exercice du privilège	205
205. Autres garanties	206
206. Actions en redressement du prix payé	206
SECTION 3. — Responsabilité du voiturier	208
207. Délimitation du sujet	208
208. Sévérité relative du système	208
209. Garde des choses transportées	209
A. — Dommages causés par le transport	210
210. Faits à établir suivant la variété des dommages	210
211. Avaries dues au retard	211
212. Le retard suivant la C.I.M. et la C.M.R.	212
213. Liberté et admissibilité des preuves	213

214. Ancienne exception édictée par la C.I.M.	214
215. Indications tirées du document de transport, de la dé- charge donnée au voiturier, du bon état apparent du chargement	215
216. Expertise de l'article 106 du Code de commerce	216
217. Conditions de l'article 106	217
218. Procédure de l'article 106	217
219. Portée et valeur probante de l'expertise	218
220. Frais de l'expertise	219
221. Autres modes de constat	220
222. Les constatations d'après la C.I.M.	221
B. — Présomption de responsabilité des autres trans- porteurs que les transporteurs par air	222
1° Régime légal	222
223. Principe	222
224. Preuve contraire administrée par le voiturier	223
225. Les causes de libération du transporteur	224
226. Les événements de la nature	224
227. Effets de la guerre	225
228. Accidents de l'entreprise	226
229. L'impropriété des engins de transport	227
230. Impropriété des wagons	227
231. Le fait des tiers	229
232. Le fait de l'expéditeur	230
233. Le vice de la chose	232
234. Déchets de route	234
235. Règles spéciales de la C.I.M.	234
236. Déchets de route dans la C.I.M.	237
237. Règles spéciales à la C.M.R.	237
238. Effets des causes de libération	238
2° Régime conventionnel	239
239. Variété et sens divers des clauses	239
240. Clauses élisives de responsabilité proprement dites. Règles de droit commun	240
241. Loi Rabier	241
242. Loi Rabier et contrat de vente	242
C. — Réparation dans les transports autres que les trans- ports aériens	243
1° Règles communes	243
243. Transposition des règles du droit commun	243
244. Forme de la réparation	245
245. Evaluation des dommages-intérêts	246
2° Règles particulières	248
246. Transports ferroviaires internes	248
247. Transports soumis à la C.I.M.	249
248. Transports routiers internes	250
249. Transports soumis à la C.M.R.	251

D. — Responsabilité et réparation dans les transports aériens	251
250. Les textes	251
251. Principe de responsabilité	252
252. Réparation	253
253. Rigidité du système	254
SECTION 4. — Contentieux	255
§ 1. — Règles de compétence	255
A. — Compétence d'attribution	255
254. Règles générales et particulières	255
B. — Compétence territoriale	256
255. Tribunal du défendeur	256
256. Jurisprudence des gares principales	256
257. Compétence au titre contractuel	257
258. Tribunal du lieu du dommage	258
259. Transports internationaux	258
261. Clauses d'attribution de compétence et clauses compromissoires	259
§ 2. — Fin de non-recevoir	260
262. L'article 105 du Code de commerce et ses modifications	260
263. Domaine de la forclusion	261
264. Conditions de la fin de non-recevoir	262
265. Procédés pour éviter la forclusion	263
266. 1 ^{er} procédé : les protestations en forme	264
267. 2 ^e procédé : les réserves	265
268. 3 ^e procédé : la demande d'expertise	267
269. Fonctionnement de la forclusion	268
270. La forclusion dans la C.I.M.	268
271. Convention de Varsovie	269
272. Le système de la C.M.R.	270
§ 3. — Prescription extinctive	271
273. Domaine de la prescription annale	271
275. Comput du délai	274
276. Régime de la prescription et conséquence de sa nature juridique	275
277. Renonciation, clauses abrégatives et clauses allongeant la prescription	277
278. Actions récursoires	277
279. Effets de la prescription	278
280. La prescription dans la C.I.M. et dans la C.M.R.	278
281. Dans la Convention de Varsovie	279

§ 4. — Particularités concernant les actions en responsabilité	280
282. Rappel et indications tirées de la nature de la responsabilité	280
283. Qui peut agir en responsabilité ?	281
284. Exigence préalable d'une mise en demeure	282
285. Extinction de l'action	283

CHAPITRE II. — COMMISSION DE TRANSPORT ET TRANSPORTS SUCCESSIFS DE MARCHANDISES

285. Textes	285
287. Articulation des transports successifs et commission de transport	287

SECTION 1. — La commission de transport de marchandises

288. Originalité de son statut privé	287
289. Idée générale	288
290. Définition	289
291. Déménageurs	290
292. Différences avec les contrats voisins	291
293. Appellations diverses	292

§ 1. — Formation et effets du contrat

294. Conclusion et preuve	293
295. Obligations du commettant	293
296. Privilège du commissionnaire	294
297. Obligations du commissionnaire. Obligation principale	296
298. Autres devoirs du commissionnaire	297

§ 2. — Responsabilité du commissionnaire

299. Double responsabilité	298
A. — Responsabilité du fait personnel	299
300. Sanction de ses fautes personnelles	299
301. Réparation	301
302. Responsabilité comme voiturier	302

B. — Garantie du fait d'autrui

303. L'article 99 du Code de commerce	303
304. Commissionnaires successifs	304
305. Nature juridique	305
306. Jeu et utilité de l'article 99	305
307. Clauses de non-responsabilité	307
308. Conséquences de l'indépendance des voituriers	307
309. Rapports du voiturier et du commissionnaire	308
310. Contentieux	309

SECTION 2. — Transports successifs	311
311. Variété des situations.....	311
A.	
312. 1 ^{re} situation : les voituriers n'ont entre eux aucun lien de droit.....	311
313. Intervention d'un transitaire.....	312
314. Statut du transitaire.....	314
315. Transporteurs aériens successifs.....	315
B.	
316. 2 ^e situation : il y a commission de transport.....	315
317. Situation du dernier transporteur.....	317
318. Recours entre voituriers.....	318
C.	
319. 3 ^e situation : il y a un titre de transport unique.....	319
320. Transports homogènes.....	319
321. Transports mixtes ou combinés.....	320
322. Transports fer-mer soumis à l'article 2, paragraphe 1 de la C.I.M.....	322
323. Transports fer-mer soumis à l'article 63 de la C.I.M.....	323
324. Transports fer-mer sous connaissance direct.....	324
325. Transports air-fer.....	326
326. Transports route-fer, route-air, route-voie d'eau et route-mer.....	326
CHAPITRE III. — LOCATIONS DE VÉHICULES	328
SECTION 1. — Location de camions	328
327. Contrat de location.....	328
328. Effets de la location.....	329
329. Location avec ou sans chauffeur.....	329
330. Affrètement avec engagement de recette au bénéfice du transporteur affrété.....	331
SECTION 2. — Location d'aéronefs	332
331. Variété des opérations.....	332
332. Utilisation de l'appareil loué pour le transport. Convention de Guadalajara.....	333
CHAPITRE IV. — CONTRAT DE TRANSPORT DE PERSONNES	336
SECTION 1. — Généralités	336
333. Textes.....	336
334. Définition.....	337

335. Applications.....	338
336. Classifications.....	340
337. Conflit de lois.....	340
SECTION 2. — Formation du contrat	341
338. Consensualisme.....	341
339. Sur les services réguliers.....	341
340. Abonnements, carnets de tickets.....	342
341. Titres de transport.....	342
342. Le billet de passage dans la Convention de Varsovie.....	343
SECTION 3. — Exécution du contrat	344
343. Obligations du voyageur.....	344
344. Prix de la place.....	345
345. Protection pénale des voituriers.....	345
346. Indemnités forfaitaires et transactions.....	346
347. Obligations du voiturier.....	347
SECTION 4. — Responsabilité des transporteurs	347
§ 1. — Régime légal pour les transporteurs terrestres	347
348. Etablissement de l'obligation de sécurité.....	347
349. Défense de la règle contractuelle.....	348
350. Débiteurs de l'obligation contractuelle de sécurité.....	348
351. Créanciers.....	350
352. Ayants cause du voyageur.....	351
353. Critique.....	352
<i>Durée de l'obligation de sécurité</i>	353
354. Point de départ et fin.....	353
355. Interruptions de l'obligation.....	355
356. Statut des accidents survenus sur les quais et dans les couloirs intérieurs des gares ou dans les gares routières. <i>Contenu et portée de l'obligation de sécurité</i>	355
357. Obligation de résultat.....	356
358. Présomption de responsabilité.....	357
359. Cas de force majeure.....	358
360. Fait et faute d'un tiers.....	359
361. Fait et faute de la victime.....	361
362. Règles internationales.....	363
363. Réparation des dommages.....	363
364. Réparation des dommages dus au retard.....	364
365. Action en responsabilité.....	365

§ 2. — Modifications conventionnelles en matière terrestre	366
366. Validité des clauses	366
§ 3. — Régime légal pour les transporteurs aériens	367
367. Textes	367
368. Principes	367
A. — <i>Domaine</i>	368
369. Durée de l'obligation de sécurité	368
B. — <i>Conditions de la responsabilité</i>	369
370. Régime actuel	369
371. Futur système	370
C. — <i>Réparation</i>	372
372. Régime actuel	372
373. Accord de Montréal	375
374. Futur système	375
D. — <i>Rigidité du système</i>	376
375. Caractère impératif des règles de responsabilité et de réparation	376
E. — <i>Contentieux de l'action en responsabilité</i>	377
376. Prescription	377
377. Suite. Incidence du caractère délictueux de la faute reprochée au chef de bord	378
378. Compétence	379
SECTION 5. — Transport des bagages	381
379. Définition	381
380. Porteurs	382
381. Bagages à main	382
382. Bagages enregistrés	384
383. Les bagages selon la C.I.V.	384
384. Les bagages en transport aérien	385
SECTION 6. — Agences de voyages	386
385. Statut public	386
386. Variété juridique des contrats conclus par les agences	387
387. Double responsabilité	388
388. Responsabilité du fait personnel	388
389. Responsabilité pour autrui	389
390. Obligations des parties	391
391. Convention internationale de Bruxelles	392

SECTION 7. — Contentieux général	392
392. Compétence	392
393. Prescription	393
INDEX ALPHABÉTIQUE	395
TABLE DES MATIÈRES	413

DROIT ADMINISTRATIF

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

DROIT ADMINISTRATIF

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

DROIT ADMINISTRATIF

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE

— Cours de principes fondamentaux d'organisations administratives
par J. BARRÉ et J. LAFONTAINE